

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT
public

Dossier de Presse

Contact presse :

Agence Affaires Publiques

03.20.15.93.70

Farida Semmoudi - 06 07 58 69 98

fsemmoudi@agenceaffairespubliques.fr

Patricia Gombert - 06 08 98 28 59

pgombert@agenceaffairespubliques.fr

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

Sommaire

Communiqué de synthèse.....page 2

La Commission nationale du débat public, CNDP.....page 3

La Commission particulière du débat public, CPDP.....page 4

Un ensemble d'outils pour faciliter la prise de parole.....page 5

*La reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité
entre Avelin et Gavrelle.....page 7*

Le calendrier du débatpage 9

Les membres de la CPDP.....page 11

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

Communiqué de synthèse : Quand le débat public s'impose au projet : Une CPDP pour une ligne THT !

À partir du 12 octobre 2011, la reconstruction d'une ligne 400 000 volts entre Lille et Arras sera soumise à un débat public. Ce projet important et impactant, présenté par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), nécessite la consultation des citoyens. 8 réunions publiques, un site internet, des journaux du débat... tout est mis en œuvre pour que chacun puisse connaître les tenants et aboutissants de ces travaux et exprimer librement ses questions, remarques...

RTE envisage de renforcer la ligne à très haute tension entre Arras et Gavrelle

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, a pour ambition de construire une ligne de 400 000 volts à double circuit (24 câbles), reliant Avelin, au sud de Lille, à Gavrelle, au nord-est d'Arras. Cette nouvelle ligne doit remplacer la ligne actuelle de 400 000 volts à circuit simple.

Pour RTE, l'évolution de la consommation et de la production nécessite la réalisation de ces travaux. En effet, la liaison Lille - Arras se situe au cœur du dispositif national et international de transport de l'électricité.

Des milliers de personnes impactées par ce projet

Le fuseau d'étude du projet traverse des zones particulièrement denses en habitations, zones d'activités, espaces naturels... et concerne 29 communes. Le budget nécessaire pour la réalisation d'un tel projet et pour les mesures d'accompagnement envisagées atteint 95 millions d'euros.

Des commissions pour assurer des débats de qualité

Compte tenu des forts enjeux socio-économiques et des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire de ce projet, RTE, Maître d'ouvrage a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) conformément à la Loi. Celle-ci est en effet chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration de ce type de projet. Après examen de la saisine de RTE, la CNDP a décidé de soumettre ce projet à un débat public dont elle confie le déroulement et l'encadrement à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP). Cette dernière, neutre et indépendante a pour mission de permettre à chacun (particulier, association, expert...) d'exprimer son point de vue sur la raison d'être de cette future ligne et les différents projets présentés, ainsi que sur les mesures qui compenseraient ses aspects négatifs.

Informers les citoyens et recueillir leurs questions, commentaires, contributions...

La CPDP est constituée d'un président et de 5 membres, assistés par 4 personnes missionnées sur le secrétariat général et la communication. Elle veille au bon déroulement du débat public. Pour ce faire 8 réunions publiques sont organisées entre le 12 octobre 2011 et le 3 février 2012 dans les communes d'Arras, Courcelles-les-Lens, Gavrelle, Henin-Beaumont, Leforest, Lille, Oignies, et Phalempin. La CPDP mettra également à la disposition des citoyens de nombreux outils de communication : site internet, journaux des débats, documents de réflexion, dossier de présentation de RTE... Des cahiers d'acteurs peuvent contribuer au débat.

Ce débat public a pour objectif de faire connaître au plus grand nombre le projet et de s'interroger sur sa raison d'être, de susciter les réactions, les questions, les commentaires, les propositions et d'éclairer ainsi la décision du maître d'ouvrage pour remettre en cause ou aménager le projet en prenant en compte ce qui a émergé du débat public.

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

La Commission nationale du débat public (CNDP)

Une Autorité Administrative Indépendante garante du débat public

Compte tenu du coût, de l'enjeu et de l'impact du projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin et Gavrelle, RTE (Réseau de Transport d'Electricité), le maître d'ouvrage, a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Pourquoi cette obligation ? Quel est le rôle de la CNDP ? Qu'est ce qu'un débat public ? Éclairage...

Contribuer à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire

La Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié le code de l'environnement. Elle a transformé la Commission nationale du débat public (CNDP), créée en 1995 par la loi dite "Barnier", en autorité administrative indépendante (AAI) et en a élargi le champ de compétence.

La CNDP est désormais chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national (création d'autoroutes, de lignes ferroviaires, de lignes électriques, ...) dès lors qu'ils comportent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Assurer l'organisation du débat public

La Commission nationale du débat public se prononce par une décision motivée dans un délai de deux mois maximum sur la suite à réserver aux saisines. Sa décision est publiée au Journal officiel.

Si elle décide d'organiser un débat public, celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet. L'animation de ce débat peut être confiée :

- ^ à une commission ad hoc, dite Commission particulière du débat public (CPDP) composée de 3 à 7 membres.
- ^ ou au maître d'ouvrage concerné. Dans ce cas, la CPDP définit les modalités d'organisation du débat public et veille à son bon déroulement.

Les membres de la CPDP sont indemnisés par la Commission nationale selon un barème réglementé, sans relation avec la suite du projet. Le maître d'ouvrage finance, quant à lui, l'organisation matérielle du débat.

Dans le cadre de la saisine effectuée par RTE, la CNDP a décidé en date du 15 janvier 2011 l'organisation d'un débat public. **Une Commission Particulière du Débat Public a été mandatée pour organiser ce débat.**

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

La Commission particulière du débat public, CPDP Organisatrice du bon déroulement du Débat.

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, a saisi la CNDP pour le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin et Gavrelle. La CNDP a décidé que ce projet devait faire l'objet d'un débat public. Elle a donc confié à une Commission Particulière du Débat Public, CPDP, le soin d'organiser et d'animer ce débat.

La CPDP anime et organise le débat

Les membres de la CPDP assurent l'animation du débat public et son organisation localement, sous l'autorité de la Commission nationale du débat public (CNDP). Ils diffusent une information complète, transparente et objective à destination du public et des acteurs du débat public. La CPDP met en place des moyens d'expression accessibles à tous les citoyens : réunions publiques, cahiers d'acteurs et d'experts, site Internet, journaux. Enfin, elle réalise, à la fin du débat public, un compte-rendu exhaustif et public des opinions exprimées lors du débat.

Neutralité, indépendance, clarté, accessibilité, ouverture...

La CPDP se doit d'être neutre. Elle ne prend pas parti sur le projet. Elle garantit la qualité du débat public. La CPDP et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage. Elle veille à ce que les informations transmises au public soient claires et accessibles. La Commission garantit à toute personne le droit de s'exprimer sur le projet présenté par RTE, de poser une question, de donner son avis et d'émettre des propositions. Enfin, la CPDP veille à ce que les opinions exprimées reposent sur une argumentation et à ce que chacun puisse bénéficier d'un droit d'écoute et d'une réponse circonstanciée.

Objectif : interroger la raison d'être du projet et éclairer la décision finale de RTE

L'objectif de la CNDP est donc de permettre à chacun de prendre connaissance du projet et d'exprimer son opinion. Toute personne intéressée peut ainsi examiner les enjeux et, in fine, éclairer la décision que prendra RTE. Ce débat public doit permettre également d'aborder l'ensemble des caractéristiques possibles du projet, d'en cerner les enjeux ainsi que les mesures compensatoires et d'accompagnements envisagées.

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

Un ensemble d'outils pour faciliter la prise de parole

Permettre au plus grand nombre de s'exprimer.

La CPDP soucieuse d'avoir un débat de qualité et largement ouvert à tous, a mis en place un ensemble d'outils de communication. **Objectif : informer sur la tenue des réunions, mais aussi offrir à tous la possibilité de participer au débat en posant des questions, en réalisant des argumentaires...** Un débat qui fera l'objet d'un compte-rendu et d'un bilan public.

Informer sur le déroulé du débat et sur le projet

- ✧ *Un site internet*
www.debatpublic-lillearrastht.org a pour vocation de permettre à tous de se renseigner sur le projet, de consulter les documents mis à disposition en téléchargement, de poser des questions, de faire des remarques... et de trouver les dates, lieux et thématiques des principales réunions de débat.
- ✧ *La synthèse du dossier du maître d'ouvrage*
Document de 8 pages, la synthèse présente le maître d'ouvrage, le «pourquoi» des travaux, la solution proposée, les deux tracés et un calendrier incluant le débat, les enquêtes... jusqu'à la fin des travaux.
- ✧ *Le dossier du maître d'ouvrage* est un document d'une centaine de pages. Il détaille en 5 chapitres le territoire du projet, les raisons d'être du projet, les solutions étudiées, la solution soumise à débat et les effets du projet.
Ils sont consultables sur le site de la CPDP : www.debatpublic-lillearrastht.org.
- ✧ *Le journal du débat*
Pendant le débat, un «journal du débat» sera réalisé. Il restituera de manière synthétique les points de vue exprimés au cours des rencontres publiques. Il reprendra in extenso quelques déclarations marquantes, annoncera les rencontres à venir et sera illustré de quelques photos, graphiques et cartes. Le premier sera diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées directement par les travaux.

Participer aux débats

- ✧ *Des réunions publiques et thématiques*
Du 12 octobre au 2 février : 8 réunions publiques dont 3 réunions thématiques offriront la possibilité de prendre part aux débats (voir le calendrier du débat)
- ✧ *Affiche, tracts, relais dans la presse pour annoncer le calendrier du débat*
Des affiches annonceront les dates des réunions publiques dans les lieux publics : Mairies, gares, postes...et dans les commerces des villes concernées par les débats publics. Des tracts seront distribués sur les marchés.

Donner la possibilité de contribuer au débat en dehors des réunions

- ✧ *Sur le site internet*
www.debatpublic-lillearrastht.org disposera d'une rubrique permettant de poser des questions, de déposer des remarques...
Les comptes-rendus et synthèses des débats figureront également sur le site internet.

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

▲ *Les cahiers d'acteurs*

Les cahiers d'acteurs, de 4 pages, présentent des contributions écrites argumentées d'acteurs (associations, collectivités, syndicats...) qui souhaiteront s'exprimer (proposition de solution, avis, opinion...). Charge à chaque acteur de rédiger ce cahier qui après validation par la CPDP sera mis à disposition du public. Les cahiers d'acteurs constituent ainsi un complément d'information pour le public.

Informers sur le bilan du débat :

▲ *Le compte rendu du débat public et le bilan du débat*

A l'issue du débat, la CPDP réalisera un compte-rendu du débat apportant tous les éléments permettant de se faire une idée du public participant, des moyens utilisés et de leur efficacité ainsi que du déroulement des réunions. Il fera notamment apparaître une synthèse par réunion (nombre de participants, intervenants) et une synthèse pour l'ensemble du Débat public. Le bilan du Président de la CNDP complétera le Compte-rendu. Ces deux éléments seront produits dans le 2 mois qui suivront la clôture du débat public.

Une conférence de presse présentera en avril 2012 le bilan du débat.

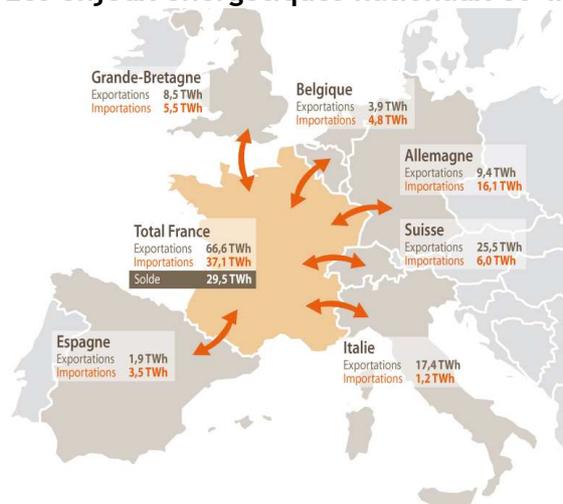
Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts entre les postes d'Avelin et Gavrelle

Le renforcement de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin et Gavrelle (Lille - Arras), un projet de dimension nationale et internationale

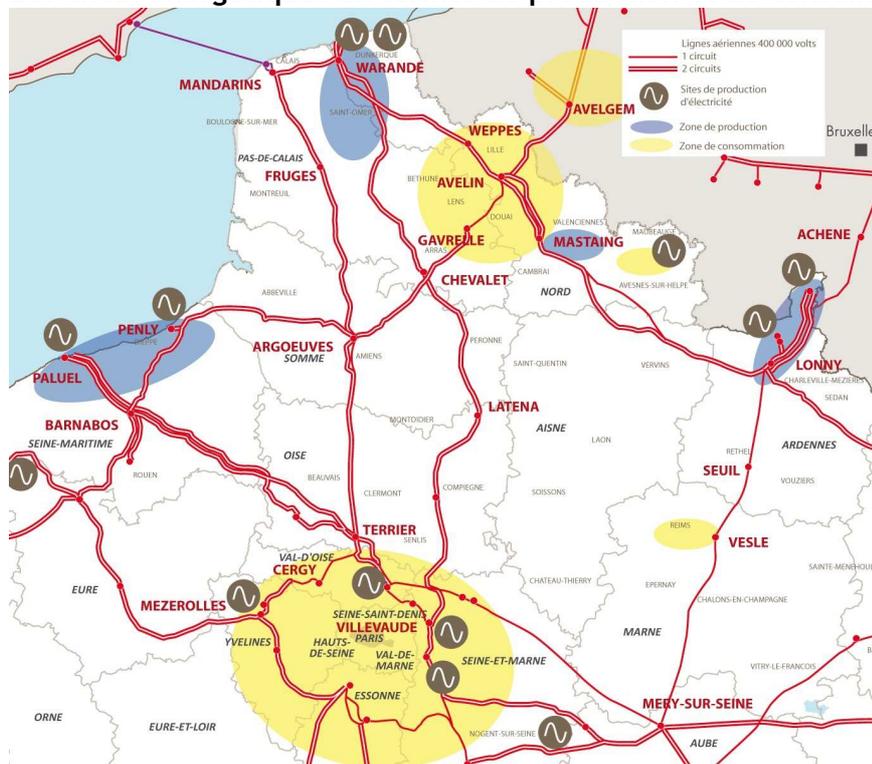
Aujourd'hui RTE, (Réseau de Transport d'Électricité) exploite, entre Lille et Arras, une ligne de transport électrique de 400 000 volts simple circuit. RTE estime nécessaire de reconstruire intégralement cette ligne.

Les enjeux énergétiques nationaux et internationaux



Le réseau Nord est connecté avec la Belgique à Lille et à Charleville Mézières. Il joue donc un rôle de premier plan dans l'exportation d'énergie vers d'autres pays européens. La liaison Lille - Arras se situe au cœur de ce dispositif national et international.

Les choix énergétiques en termes de production et de consommation



Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

Le projet de nouvelle ligne

RTE estime nécessaire de reconstruire intégralement la ligne. Après étude de différentes solutions, le maître d'ouvrage propose une ligne double circuit à faisceau quadruple totalement neuve avec des équipements modernes et plus performants.

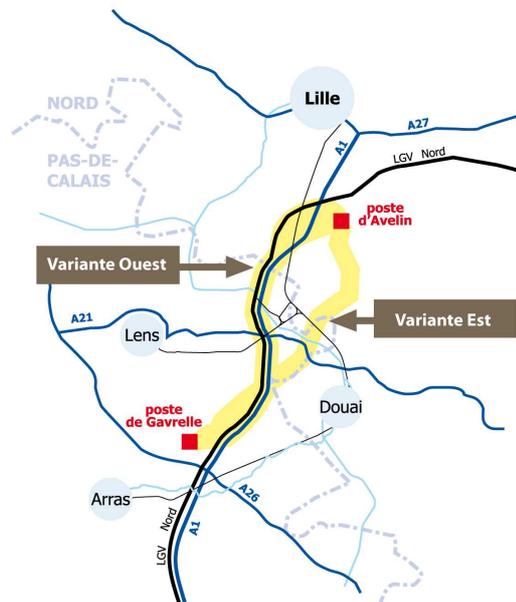
Mais cette nouvelle ligne sera également plus imposante avec des pylônes 10 mètres plus hauts et plus encombrants, le nombre de câbles portés passant de 6 à 24.

Les travaux se dérouleraient sur la période 2016 / 2017 pour un coût total (travaux et mesures compensatoires et d'accompagnement...) estimé à 95 millions d'euros.

De par son envergure, le projet est soumis au débat

Compte tenu de l'ampleur des travaux, de l'impact sur l'environnement et sur la vie des habitants du Nord Pas de Calais, des enjeux territoriaux et économiques, RTE a saisi la Commission Nationale du Débat Public. Cette dernière a décidé que le projet devait faire l'objet d'un débat public. Il se tiendra du 12 octobre 2011 au 2 février 2012.

Le débat public définit un fuseau d'étude pour la modernisation du réseau sur un territoire contrasté



Pour réaliser la future ligne imaginée par RTE, deux options sont proposées au sein d'un fuseau. L'une reprenant le tracé de la ligne existante (sachant que la ligne actuelle sera déconstruite), dite Variante Est, l'autre suivant l'autoroute A1, dite Variante Ouest.

Les deux options du fuseau impacteront les territoires de la Pévèle, du Mélantois, du bassin minier et de l'Arrageois. Elles traversent des zones denses en habitations, zones d'activités, espaces naturels,... 29 communes sont concernées. Chaque territoire a une identité propre dont il faudra tenir compte. La ligne actuelle, relie le poste d'Avelin au sud de Lille (59) au poste de Gavrelle au nord est d'Arras (62).

Le débat public va permettre d'orienter les choix du tracé et des mesures compensatoires.

RTE / Réseau de Transport d'Électricité

RTE est l'entreprise responsable du réseau public de transport d'électricité national, dont elle garantit le bon fonctionnement et la sûreté. Opérateur de service public, RTE a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute tension (63000 à 90000 volts) et très haute tension (225.000 et 400.000 volts) français. Avec 100 000 km de ligne et 46 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE emploie près de 8 500 salariés.

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

Le calendrier du débat public

Pour s'informer, s'exprimer et débattre avec les acteurs du projet

Des réunions publiques dans 8 communes.

8 réunions publiques ont été prévues. Lille et Arras sont évidemment concernées, mais également Courcelles-les-Lens, Phalempin, Gavrelle, Henin-Beaumont, Leforest, Oignies.

3 réunions auront une thématique précise : l'énergie, la santé, l'environnement. Les autres présenteront le projet d'une façon plus générique.

Ce débat public se déroulera du 12 octobre 2011 au 2 février 2012. Il doit couvrir l'ensemble de la problématique posée et permettre au plus grand nombre de participer.

Le calendrier du débat public

06/10/11	14h30	Conférence de presse	Lille	Maison de l'architecture de Lille - Place François Mitterrand
12/10/11	18h30	Réunion de lancement	Henin-Beaumont	Salle des fêtes - rue Voltaire
03/11/11	18h30	Réunion thématique Energie	Lille	IESEG - 3 rue de la digue - Lille - Amphi B050
17/11/11	18h30	Réunion thématique environnement	Arras	Salle Sud des Bonnettes 110 avenue Winston Churchill
01/12/11	18h30	Réunion thématique santé	Courcelles les Lens	Salle des fêtes Marcel Couture - rue Louis Blanc
14/12/11	18h30	Réunion de proximité	Phalempin	Salle des fêtes (à côté de la mairie : 5 rue Jean-Baptiste Lebas)
05/01/12	18h30	Réunion de proximité	Gavrelle	Salle des fêtes - rue de l'Eglise
18/01/12	18h30	Réunion de proximité	Leforest	Salle Communale - avenue François Mitterrand
02/02/12	18h30	Réunion de clôture	Oignies	Salle Communale place de la IVème République

Les réunions sont une opportunité d'interroger la raison d'être du projet et de se questionner sur les enjeux de société que sont aujourd'hui la production et la consommation de l'énergie, les problèmes de santé publique et les questions environnementales.

Deux mois après le débat, une conférence de presse permettra de synthétiser les enseignements tirés du débat à partir du compte-rendu de la Commission particulière du débat public et de la synthèse du président de la CNDP.

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

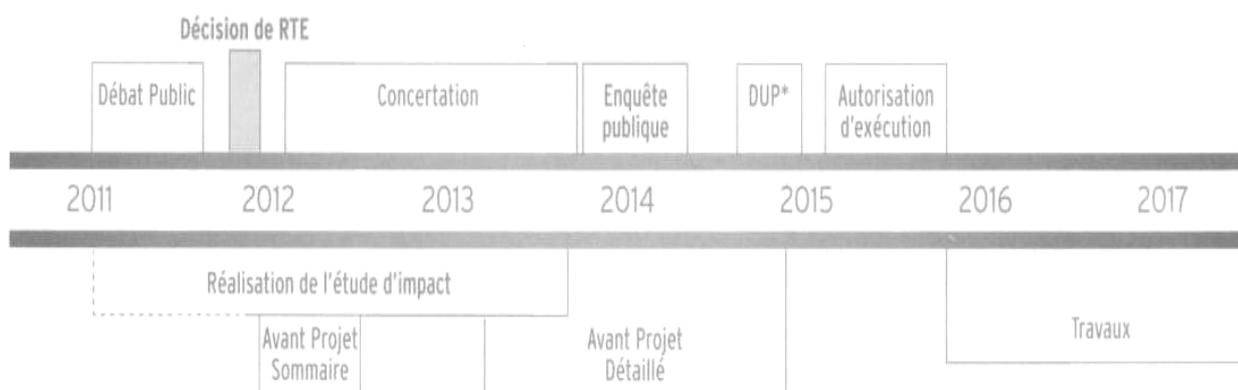
Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

Le débat public...et après ?

Le débat public, s'il est une étape de démocratie participative primordiale, il n'est que la première d'un parcours laissant largement la place à la concertation.

Le débat public organisé en toute neutralité et impartialité par la Commission particulière du débat public n'est qu'une première étape. Mais c'est une étape décisive. A son issue, la CPDP réalisera sous 2 mois le compte-rendu du débat et le président de la CNDP en fera un bilan synthétique. RTE disposera alors de 3 mois pour faire part de ses décisions : décider de poursuivre ou non le projet.

En cas de poursuite du projet, d'autres étapes seront indispensables pour aboutir à la mise en service prévue en 2017 : étude d'impact, avant projet sommaire, concertation, avant projet détaillé, enquête publique, déclaration d'utilité publique (DUP) et enfin, autorisation d'exécution.



Les membres de la CPDP du débat public *Des spécialistes aux profils variés au service du débat*

Le Président

M Michel GIACOBINO

Ingénieur Général des Ponts et Chaussées Honoraire, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Vice président du comité stratégique du PREBAT (programme de recherches et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment).

Secrétariat général et communication :

Mme Anne Vincent-Buffault
Mme Sandrine Cari,
Mme Marielle Timme,
Mme Salima Bénabida - Mme Morgane Delpierre

Missions :

Chargées du secrétariat général et de la communication, ces personnes assistent le président pour assurer le bon déroulement du débat public.

Membres de la Commission

M Claude BRÛLÉ est Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite. Il est également commissaire-enquêteur.

Mme Elisabeth ASCHER-CAMPAGNAC est sociologue et directrice de recherche à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Mme Violette LE QUÉRÉ-CADY est illustratrice et scénariste de bande dessinée dont une collection scientifique et pédagogique en collaboration avec des chercheurs (thèmes : l'eau, le sol, les OGM, le clonage,...).

M Pierre LORENT est conseiller en prévention et expert en sécurité et santé sur les lieux de travail. Il est de nationalité belge.

Melle Ariane MÉTAIS est consultante indépendante en concertation publique et conduite de projet. Diplômée de philosophie, elle est également titulaire d'un master de science économiques et politiques et a réalisé un mémoire sur le "rôle de l'écologie dans la démocratisation du débat public.